



Assemblée générale

Distr. générale
28 juillet 2022
Français
Original : anglais

Soixante-dix-septième session

Point 22 c) de l'ordre du jour provisoire*

Élimination de la pauvreté et autres questions de développement

Participation des femmes au développement

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Conformément à la résolution [74/235](#) de l'Assemblée générale sur les femmes et le développement, le Secrétaire général examine dans le présent rapport la situation actuelle et les tendances observées au niveau mondial et il passe en revue et évalue les mesures prises à l'échelle nationale depuis 2019 en ce qui concerne les politiques suivies dans plusieurs domaines – élimination de la pauvreté, protection sociale et marché du travail ; travail et droits humains des femmes et mesures à prendre pour en finir avec la discrimination de genre ; entrepreneuriat des femmes ; soins et travail domestique non rémunérés assumés par les femmes et les filles et soins rémunérés prodigués par les femmes ; violence de genre et harcèlement sexuel ; accès universel aux services de santé, notamment de santé sexuelle et procréative, et droit à l'éducation tout au long de la vie – en tenant compte des impacts de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) dans ces domaines.

* [A/77/150](#).



I. Introduction

1. Dans sa résolution [74/235](#) sur les femmes et le développement, l'Assemblée générale a reconnu que l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et filles, la réalisation de leurs droits fondamentaux et la pleine participation des femmes à l'économie, sur un pied d'égalité avec les hommes, sont essentielles pour éliminer la pauvreté, mettre en place des économies inclusives et durables et parvenir à un développement durable dans ses trois dimensions interdépendantes – sociale, économique et environnementale. L'Assemblée a noté avec inquiétude les écarts et les inégalités considérables qui existent entre les sexes et elle a appelé les États Membres à prendre des mesures décisives pour y remédier. L'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport sur l'application de la résolution [74/235](#) à sa soixante-dix-septième session.

2. Le présent rapport a été établi à partir des informations émanant de 28 États Membres et neuf entités du système des Nations Unies¹, ainsi que d'autres sources. Y sont examinés la situation et les tendances mondiales, les mesures prises par les gouvernements et le soutien apporté par les entités des Nations Unies en ce qui concerne : a) les politiques touchant à l'élimination de la pauvreté, à la protection sociale et au marché du travail qui tiennent compte des besoins des femmes ; b) le travail et les droits humains des femmes et les mesures à prendre pour en finir avec la discrimination de genre ; c) l'entrepreneuriat des femmes ; d) les soins et le travail domestique non rémunérés des femmes et des filles, ainsi que les soins rémunérés prodigués par les femmes ; e) la violence de genre et le harcèlement sexuel ; f) l'accès universel aux services de santé, notamment de santé sexuelle et procréative ; et g) le droit à l'éducation tout au long de la vie. Une attention particulière est prêtée aux effets de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) sur les femmes et les filles en référence à ces questions. Le rapport s'achève sur des recommandations destinées à l'Assemblée générale.

3. Les engagements pris par les États Membres en faveur de l'égalité des genres et des droits et de l'avancement des femmes sont consacrés, entre autres, dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. La Déclaration et le Programme d'action de Beijing et les conclusions concertées des soixante et unième ([E/CN.6/2017/L.5](#)), soixante-troisième ([E/CN.6/2021/L.3](#)) et soixante-sixième ([E/CN.6/2022/L.7](#)) sessions de la Commission de la condition de la femme montrent la voie à suivre pour favoriser l'avancement économique des femmes, tout comme le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier l'objectif 5 (sur la réalisation de l'égalité des genres et l'avancement de toutes les femmes et filles), l'objectif 8 (sur la promotion d'une croissance économique soutenue, inclusive et durable, du plein emploi productif et d'un travail décent pour tous) et, surtout, les questions d'égalité des genres intégrées à tous les objectifs.

¹ Des communications ont été reçues de l'Argentine, l'Arménie, l'Australie, l'Azerbaïdjan, la Bosnie-Herzégovine, le Burkina Faso, la Colombie, la Côte d'Ivoire, El Salvador, les Émirats arabes unis, la Gambie, le Ghana, la Hongrie, le Libéria, la Malaisie, les Maldives, Maurice, le Mexique, la Mongolie, le Panama, les Philippines, le Portugal, la République dominicaine, la Suède, la Tchéquie, la Tunisie, la Türkiye et le Turkménistan, ainsi que les entités des Nations Unies suivantes : l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), la CNUCED, la Commission économique pour l'Europe (CEE), l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Programme alimentaire mondial (PMA), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Union internationale des télécommunications (UIT).

II. État des lieux et tendances au niveau mondial

4. Malgré les progrès accomplis dans la réduction des inégalités de genre, les engagements pris par les États Membres dans le Programme et la Déclaration d'action de Beijing 1995 ne sont toujours pas respectés et des écarts importants subsistent entre femmes et hommes. Dans les pays développés comme dans ceux en développement, les inégalités de richesses et de revenus se sont creusées et le phénomène touche les femmes et les filles de manière disproportionnée (E/CN.6/2020/3). En raison de la crise de la pandémie de COVID-19, l'économie mondiale a connu des difficultés et un climat d'incertitude sans précédent, même après une décennie de crise, d'endettement, d'austérité budgétaire et d'aggravation des inégalités au lendemain de la grande récession². Les répercussions économiques, sociales et sanitaires de la pandémie de COVID-19 sont venues s'ajouter à l'intensification des effets des crises climatique et environnementale, ce qui a fragilisé les populations, et en particulier les femmes et les filles. Il est de moins en moins probable que le monde puisse atteindre les objectifs de développement durable d'ici à 2030 sans une action décisive à tous les niveaux³, de sorte que la Décennie d'action et l'ambition exprimée dans Notre programme commun sont plus importants que jamais. S'agissant de l'objectif 5, le monde n'est pas en bonne voie d'atteindre l'égalité des sexes, et plus de la moitié des données nécessaires au suivi des progrès ne sont pas disponibles⁴. Les résultats ne sont prometteurs que pour un seul des 18 indicateurs associés à l'objectif 5, relatif à la proportion de sièges occupés par des femmes dans les administrations locales, tandis que la cible est loin ou très loin d'être atteinte pour trois autres des indicateurs essentiels au regard de l'égalité des genres, à savoir le temps consacré aux soins et au travail domestique non rémunérés, la prise de décisions en ce qui concerne la santé sexuelle et procréative et la budgétisation tenant compte des questions de genre⁵.

5. Pour la première fois en vingt ans, la pauvreté a augmenté en 2020 à l'échelle mondiale : 97 millions de personnes ont sombré dans l'extrême pauvreté à la suite de la pandémie⁶. En 2021, la pauvreté engendrée par la COVID-19 s'est aggravée sous l'effet des nouvelles vagues du virus, faute de vaccination mondiale, et à cause de la flambée des niveaux d'endettement, de la hausse des prix des denrées alimentaires, des pertes massives d'emplois et de moyens de subsistance – en particulier chez les femmes travaillant dans l'économie informelle – et de l'affaiblissement des systèmes de protection sociale, qui a laissé les plus pauvres sans protection. Les inégalités entre pays et en leur sein se sont creusées tandis que la reprise suivait des courbes différentes dans les pays riches et les pays pauvres, la COVID-19 aggravant la pauvreté parmi les personnes qui étaient déjà les plus démunies au monde⁷. En 2022, aux effets persistants de la pandémie et à la lenteur de la reprise dans de nombreux pays sont venus s'ajouter l'inflation et les effets de la guerre en Ukraine, qui pourrait plonger 75 à 95 millions de personnes supplémentaires dans l'extrême pauvreté cette

² Isabel Ortiz et Matthew Cummins, « The austerity decade 2010-20 », *Social Policy and Society*, vol. 20, n° 1 (janvier 2021).

³ *Situation et perspectives de l'économie mondiale 2022* (publication des Nations Unies, 2022).

⁴ *Rapport sur les objectifs de développement durable 2022* (publication des Nations Unies, 2022).

⁵ Ginette Azcona et al., *Progress on the Sustainable Development Goals: The Gender Snapshot 2021* (New York, ONU-Femmes et Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, 2021).

⁶ Daniel Gerszon-Mahler et al., « Updated estimates of the impact of COVID-19 on global poverty: turning the corner on the pandemic in 2021? », blog de la Banque mondiale, 24 juin 2021.

⁷ Ibid. ; et Carolina Sánchez-Páramo et autres, « COVID-19 leaves a legacy of rising poverty and widening inequality », blog de la Banque mondiale, 7 octobre 2021.

année⁸. La capacité des gouvernements des pays en développement d'atténuer ces effets combinés de plus en plus graves en ayant recours à des mesures de protection sociale a été limitée par le rétrécissement de la marge de manœuvre budgétaire à cause des exigences liées à l'action à mener face à la pandémie et au relèvement⁹.

6. Les écarts de genre en matière de pauvreté se creusent alors que la pandémie met en péril la sécurité économique des femmes, déjà précaire, de telle sorte que les femmes sont plus nombreuses que les hommes à basculer dans l'extrême pauvreté. Le nombre total de femmes et de filles qui vivent avec moins de 1,90 dollar par jour devrait atteindre 435 millions en 2021, contre 398,5 millions en 2019¹⁰. En particulier, les femmes âgées de 25 à 34 ans sont plus susceptibles que les hommes du même âge de vivre dans l'extrême pauvreté ; cette tranche d'âge correspond en effet à la période où l'on fonde une famille, ce qui entraîne une augmentation des dépenses, et où les responsabilités liées aux soins et aux travaux domestiques non rémunérés empêchent les femmes d'accéder à un emploi rémunéré. En 2021, on estimait que pour 100 hommes âgés de 25 à 34 ans vivant dans l'extrême pauvreté, 118 femmes se trouvaient dans la même situation. Cet écart pourrait se creuser jusqu'à 121 femmes pour 100 hommes d'ici à 2030¹¹. L'écart entre les genres en matière d'insécurité alimentaire s'est également aggravé, passant de 1,7 % en 2019 à plus de 4 % en 2021, avec 31,9 % des femmes en situation d'insécurité alimentaire modérée ou grave contre 27,6 % des hommes, sous l'effet des impacts économiques générés de la pandémie et de l'aggravation de la vulnérabilité des femmes et des filles face à la malnutrition, à la faim et à la pauvreté¹². En revanche, l'écart entre les genres en ce qui concerne la détention d'un compte s'est réduit de 9 à 6 %, ce qui reflète le recours de plus en plus fréquent aux services financiers numériques pendant la COVID-19¹³.

7. L'écart entre les genres en matière de participation à la population active à l'échelle mondiale est persistant, oscillant autour de 30 % depuis 1990, puisque la participation des hommes et des femmes se situe respectivement autour de 80 % et 50 %. Dans cinq des sept régions, plus de la moitié des femmes en âge de travailler participent au marché du travail, mais un quart ou moins seulement le font en Asie du Sud et au Moyen-Orient et en Afrique du Nord¹⁴. Une augmentation notable de 11 % en Amérique latine et dans les Caraïbes s'explique par les investissements dans l'éducation et les services de soins, la baisse des taux de fécondité et à l'accès aux technologies, entre autres facteurs¹⁵. L'écart de rémunération entre les genres résiste, se maintenant à 20 % en moyenne dans tous les pays¹⁶. Pourtant, bien que 70 % des femmes et 66 % des hommes dans le monde préfèrent que les femmes aient un travail rémunéré, l'écart entre les hommes et les femmes dans la force de l'âge, c'est-à-dire âgés de 25 à 54 ans, est encore plus important, et s'établit à 43 %, même s'il varie

⁸ Daniel Gerszon Mahler et autres, « Pandémie, prix et pauvreté », blog de la Banque mondiale, 13 avril 2022.

⁹ Ibid.

¹⁰ Azcona et al., *Progress on the Sustainable Development Goals*.

¹¹ Ginette Azcona et al., *From Insights to Action: Gender Equality in the Wake of COVID-19* (New York, ONU-Femmes, 2020).

¹² FAO et al., *L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde, 2022 : Repurposing Food and Agricultural Policies to Make Healthy Diets More Affordable* (Rome, FAO, 2023).

¹³ Asli Demirgüç-Kunt et al., *Global Findex Database 2021: Financial Inclusion, Digital Payments, and Resilience in the Age of COVID-19* (Washington, Banque mondiale, 2022).

¹⁴ Banque mondiale, « Female labour force participation », Gender Data Portal. Consultable à l'adresse <https://genderdata.worldbank.org/data-stories/flfp-data-story/> (accès le 1^{er} février 2022).

¹⁵ Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et Organisation internationale du Travail (OIT), *Évolution et perspectives de la participation des femmes au travail en Amérique latine*, Série sur la situation de l'emploi en Amérique latine et dans les Caraïbes, n° 21 (Santiago, 2019).

¹⁶ OIT, *Global Wage Report 2018/19: What Lies Behind Gender Pay Gaps?* (Genève, 2018).

considérablement d'une région à l'autre¹⁷. La quasi-totalité des hommes appartenant à cette tranche d'âge font partie de la population active (95 %), contre 52 % des femmes. Cette différence marquée peut être attribuée à la part disproportionnée de soins et du travail domestique non rémunérés assumée par les femmes, qui augmente avec le mariage et encore plus avec les enfants¹⁸, et qui est la principale raison donnée par les femmes en âge de travailler pour expliquer qu'elles ne font pas partie de la population active¹⁹.

8. Même avant la pandémie, les femmes effectuaient en moyenne trois fois plus de soins et de travaux domestiques non rémunérés que les hommes dans le monde, et six fois plus en Afrique du Nord et en Asie occidentale, ce qui a considérablement augmenté pendant la pandémie²⁰. En raison des restrictions liées à la COVID-19, des mesures de confinement et des fermetures d'écoles et de centres de soins, ce sont les femmes et les filles qui continuent d'assumer le volume croissant que représentent les soins et les autres tâches domestiques non rémunérés, ce qui a pour effet d'écartier les femmes de la population active²¹. De même, 1,6 milliard d'élèves ont quitté l'école au plus fort de la pandémie, mais les filles ont eu plus de mal à suivre un enseignement à distance à cause des difficultés technologiques et des exigences non rémunérées en matière de soins et de travail domestique, et si les filles comme les garçons sont confrontés à de multiples obstacles pour retourner à l'école et finir leur scolarité, 11 millions de filles pourraient ne pas retrouver du tout le chemin de l'école, s'ajoutant aux 130 millions de filles qui n'étaient déjà pas scolarisées avant la pandémie de COVID-19, ce qui compromet leur bien-être actuel et leur avenir²².

9. La crise de la pandémie de COVID-19 a aggravé les inégalités entre les femmes et les hommes dans le monde du travail, décimant les secteurs économiques où les femmes sont surreprésentées et entraînant une pandémie de l'ombre, celle de la violence contre les femmes et les filles²³. Au niveau mondial, 40 % de toutes les femmes actives travaillent dans des secteurs durement touchés, notamment : l'hôtellerie et les services de restauration ; les commerces de gros et de détail ; les activités immobilières, commerciales et administratives ; le secteur manufacturier²⁴. Sur les 114 millions de pertes d'emploi au total en 2020, par rapport à 2019, dans toutes les régions et catégories de revenus, celles-ci étaient 5 % plus élevées pour les femmes que pour les hommes²⁵. Les jeunes femmes ont été particulièrement touchées par la crise de l'emploi, perdant environ deux fois plus d'emplois que les jeunes hommes²⁶. Les entreprises féminines, en particulier les micro-entreprises du secteur

¹⁷ OIT et Gallup, *Towards a Better Future for Women and Work: Voices of Women and Men* (2017).

¹⁸ Rosina Gammarano, « Having kids sets back women's labour force participation more so than getting married », blog ILOSTAT, 3 mars 2020).

¹⁹ OIT, *Prendre soin d'autrui : un travail et des emplois pour l'avenir du travail décent* (Genève, 2019).

²⁰ ONU-Femmes, *Le progrès des femmes dans le monde 2019–2020 : les familles dans un monde en changement* (New York, 2019).

²¹ ONU-Femmes, « Le COVID-19 et l'économie du soin : action immédiate et transformation structurelle en vue d'une relance sensible au genre », Note de synthèse n° 16 (New York, 2020). et OIT, « An uneven and gender-unequal COVID-19 recovery: update on gender and employment trends 2021 », octobre 2021.

²² Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, *When Schools Shut: Gendered Impacts of COVID-19 School Closures* (Paris, 2021).

²³ Jade Cochran et al., « Addressing the economic fallout of COVID-19: pathways and policy options for a gender-responsive recovery », note de synthèse n° 15 (New York, 2020) ; et ONU-Femmes, « COVID-19 and violence against women and girls: addressing the shadow pandemic », note de synthèse n° 17 ; (New York, 2020).

²⁴ OIT, « Observatoire de l'OIT : la COVID-19 et le monde du travail », 2^e éd., 7 avril 2020.

²⁵ OIT, « Observatoire de l'OIT : la COVID-19 et le monde du travail », 7^e éd., 25 janvier 2021.

²⁶ OIT, « An uneven and gender-unequal COVID-19 recovery: update on gender and employment trends 2021 », octobre 2021.

de l'hôtellerie et de la restauration et d'autres secteurs touchés, ont souffert de manière disproportionnée et ont reçu un moindre soutien de la part de l'État que les entreprises masculines dans le cadre de l'action menées face à la pandémie et des efforts de relèvement²⁷. Avant même le début de la pandémie de COVID-19, les violences faites aux femmes et aux filles tenaient de l'épidémie : 30 % des femmes de plus de 15 ans subissaient des violences physiques et/ou sexuelles de la part d'un partenaire intime ou des violences sexuelles de la part de quelqu'un d'autre que leur partenaire au cours de leur vie, et ce phénomène s'est accentué pendant les périodes de confinement²⁸. Le développement du travail à distance pendant la pandémie a accru les risques de violence et de harcèlement au travail en ligne et de cyberharcèlement²⁹. Bien qu'elles aient été secouées par ces chocs, les femmes ont joué un rôle essentiel à la tête de l'action menée face à la pandémie et le relèvement, que ce soit dans leur ménage ou leur communauté ou sur le lieu de travail, ainsi qu'en tant que militantes et dirigeantes à tous les niveaux et en tant que travailleuses essentielles³⁰.

10. Pour les 740 millions de femmes qui travaillent dans le secteur informel, où elles n'ont droit qu'à une protection sociale très limitée, voire inexistante, y compris les travailleuses essentielles, les employées de maison et les travailleuses migrantes, la pandémie a entraîné des difficultés économiques, telles que l'augmentation de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire, la perte d'actifs et l'endettement, qui ont fragilisé leur situation³¹. Les travailleuses et travailleurs indépendants, en particulier dans le secteur informel, ont souffert de manière disproportionnée, car les aides au revenu et les autres mesures n'ont pas permis de protéger les moyens de subsistance au-delà du court terme³². Le personnel soignant et médical, composé en grande majorité de femmes, a bénéficié d'une meilleure reconnaissance pendant la pandémie, ce qui ne s'est cependant pas traduit par des augmentations de salaires ni par une amélioration de leurs conditions de travail la plupart du temps³³. En outre, la santé physique et mentale des femmes, y compris leur santé sexuelle et procréative, a pris un grand coup pendant la crise, en grande partie en raison des perturbations de l'accès aux soins et aux services de santé et à cause du stress énorme lié aux soins rémunérés et non rémunérés³⁴.

11. La pandémie de COVID-19 a posé des difficultés sans précédent pour l'avancement économique des femmes, et ses retombées économiques et sociales pourraient annuler les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable. Presque tous les pays ont pris des mesures visant à contenir le virus, à faire face à l'effondrement des systèmes de santé et de sécurité sociale et à maintenir les économies, les institutions et les ménages à flot, en élaborant des plans de relèvement socioéconomique et de relance budgétaire. Toutefois, la grande majorité de ces plans ne tenant pas compte des questions de genre, la plupart des mesures prévues ne sont pas adaptées aux femmes. La base de données COVID-19

²⁷ Jessica Torres et al., « The impact of the COVID-19 pandemic on women-led businesses », Policy Research Working Paper, n° 9817 (Washington, Banque mondiale, 2021).

²⁸ OMS, « Violence à l'encontre des femmes », 9 mars 2021 ; et ONU-Femmes, « Lutter contre les conséquences économiques du COVID-19 ».

²⁹ OIT, « Convention (n° 190) sur la violence et le harcèlement, 2019 : 12 contributions possibles à la crise de la COVID-19 et à la reprise », mai 2020.

³⁰ ONU-Femmes et PNUD, *Government Responses to COVID-19: Lessons on Gender Equality for a World in Turmoil* (New York, 2022).

³¹ ONU-Femmes, *Beyond COVID-19: A Feminist Plan for Sustainability and Social Justice* (New York, 2021).

³² OIT, « Observatoire de l'OIT : la COVID-19 et le monde du travail », 7e éd.

³³ ONU-Femmes, *Beyond COVID-19*.

³⁴ Abiola Awofeso et al., « COVID-19 and women and girls' health in low and middle-income countries : an updated review of the evidence », CGD Policy Paper, No. 234 (Washington, Centre for Global Development, 2021).

Global Gender Response de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) offre une analyse de près de 5 000 mesures dans 226 pays et territoires et il apparaît que 1 605 d'entre elles tiennent compte des questions de genre, dont 853 mesures dans 163 pays qui se concentrent sur la violence contre les femmes et les filles, 526 dans 161 pays qui renforcent la sécurité économique des femmes et 226 dans 93 pays qui traitent du problème des soins non rémunérés. Sur les 3 099 mesures de protection sociale et de promotion du marché du travail qui ont été adoptées, seules 12 % contribuent à la sécurité économique des femmes et 7 % seulement répondent à la crise des soins³⁵.

12. Les fissures causées par la crise de la pandémie de COVID-19 ont montré que les relations de pouvoir entre femmes et hommes étaient toujours inégales au sein des ménages comme dans la société, et que l'avancement et la sécurité économiques des femmes étaient compromis par divers obstacles. Les femmes devraient participer sur un pied d'égalité à la prise de décisions concernant la pandémie et le leadership, mais elles sont largement sous-représentées dans les groupes de travail gouvernementaux contre la COVID-19, ce qui reflète les obstacles entravant leur participation à la vie publique, qui existaient déjà avant la pandémie. Les femmes ne représentent que 24 % des membres des 262 groupes de travail répartis dans 130 pays pour lesquels des données sont disponibles, et 10 % de ces groupes de travail ne comptent aucune femme. Les femmes ne dirigent que 18 % des 414 groupes de travail répartis dans 184 pays ; parmi ceux-ci, 82 % sont dominés par des hommes et 7 % seulement respectent la parité femmes-hommes³⁶. Si l'on veut assurer l'avancement des femmes, il est essentiel qu'elles participent à la vie économique et à la prise de décisions et qu'elles jouent un rôle moteur ; cependant, elles demeurent largement exclues des sphères de pouvoir ; les femmes représentaient 39 % des travailleurs dans le monde avant la pandémie mais elles n'occupaient que 28,3 % des postes de direction en 2020, soit une augmentation d'à peine 3 % depuis 2000³⁷.

13. Des lois, des politiques et des normes sociales discriminatoires continuent d'entraver la pleine participation des femmes à l'économie, sur un pied d'égalité. Dans 190 pays, les femmes n'ont que trois quarts des droits légaux des hommes, ce qui signifie que 2,4 milliards de femmes en âge de travailler ne bénéficient pas de l'égalité des chances économiques³⁸. Les lois et pratiques statutaires et coutumières qui restreignent l'intégrité physique des femmes et des filles et leur accès à l'éducation et à la justice, ainsi que leur accès aux ressources productives et financières et aux emplois rémunérés, limitent considérablement leur capacité à exercer leurs droits humains et à participer à l'économie³⁹. Le faible pouvoir de négociation des femmes dans le monde et leur statut au sein du ménage les empêchent de contrôler leur propre revenu ou celui du ménage, de décider des montants à épargner ou investir, d'avoir leur mot à dire sur les sommes à consacrer à l'éducation, à la santé, à l'alimentation et à la nutrition et même de pouvoir peser sur les décisions concernant le nombre d'enfants. L'amélioration de l'accès des femmes aux ressources

³⁵ ONU-Femmes et PNUD, *Government Responses to COVID-19*.

³⁶ Ibid.

³⁷ *Rapport sur les objectifs de développement durable 2021* (publication des Nations Unies, 2021). et *Rapport sur les objectifs de développement durable 2022*.

³⁸ Banque mondiale, *Les femmes, l'entreprise et le droit 2022* (Washington, 2021).

³⁹ Organisation de coopération et de développement économiques, *SIGI 2019 Global Report: Transforming Challenges into Opportunities – Social Institutions and Gender Index* (Paris, 2019).

et à leurs propres revenus leur donne les moyens de prendre davantage de décisions au sein du ménage et facilite leur participation à la vie active⁴⁰.

III. Mesures prises par les États Membres et les entités des Nations Unies

A. Politiques d'élimination de la pauvreté, de protection sociale et de promotion du marché du travail tenant compte des questions de genre

14. Il est de plus en plus évident qu'un relèvement inclusif et durable de la pandémie de COVID-19 n'est envisageable que si l'égalité des genres est au centre des politiques de protection sociale et des politiques du marché du travail⁴¹. Pratiquement tous les États Membres ayant répondu ont dit avoir adopté des mesures visant à combler les écarts croissants entre les femmes et les hommes sur le marché du travail, dans le domaine de la protection sociale et en ce qui concerne la pauvreté, pour beaucoup dans le cadre des efforts déployés face à la COVID-19 et aux fins du relèvement, mais aussi, pour d'autres, comme partie intégrante des plans et stratégies nationaux pour le développement durable et l'égalité des genres.

15. Pour atténuer les effets de la pandémie sur les conditions de vie des femmes, un programme, baptisé « le revenu de solidarité », a été mis en place par la Colombie, dans l'objectif d'aider 30 % de femmes chefs de famille, et 1,9 million de femmes bénéficiaires. L'Azerbaïdjan a fourni une aide alimentaire aux familles touchées par la pandémie et la guerre en Ukraine. La Tchécoslovaquie a étendu les prestations de soins aux parents d'enfants âgés de moins de 13 ans qui ne peuvent pas travailler en raison de la fermeture d'écoles ou d'établissements de soins à la suite de la pandémie et a prévu le versement d'une aide non renouvelable pour les travailleuses et travailleurs indépendants dont les entreprises ont été touchées, notamment dans les secteurs dominés par les femmes. Au Libéria, un programme national de relance économique a permis de distribuer de la nourriture aux ménages vulnérables et d'aider les femmes des marchés et les petits commerces informels à résister à la crise. Le plan national de relance économique en Malaisie prévoyait un paiement unique ou un transfert en espèces, dont ont bénéficié 150 000 mères célibataires pauvres. Le Panama a offert une aide sociale d'urgence aux plus touchés, notamment des colis alimentaires, des transferts en espèces et des coupons numériques. Le Portugal a élargi son dispositif d'allocations de chômage et accordé une prestation de maladie COVID-19 pour un maximum de 28 jours jusqu'à la fin de 2021. Ces mesures de protection sociale ciblant les femmes marginalisées ont constitué un soutien essentiel et amélioreront probablement la résilience face aux chocs futurs⁴².

16. Des politiques relatives au marché du travail ont été adoptées pour faire face aux retombées économiques et sociales de la pandémie et promouvoir l'avancement économique des travailleuses et des entrepreneuses. Dans le cadre de son relèvement économique, la Colombie soutient les femmes travaillant dans des secteurs clés traditionnellement dominés par les hommes, tels que la construction, le logement, l'énergie, l'exploitation minière et les infrastructures. Elle s'était donnée pour objectif de toucher 800 000 femmes d'ici à 2022, objectif qu'elle a d'ailleurs dépassé

⁴⁰ ONU-Femmes, *Le progrès des femmes dans le monde 2015-2016 : transformer les économies, réaliser les droits* (New York, 2015). et ONU-Femmes, *Le progrès des femmes dans le monde 2019-2020*.

⁴¹ *Situation et perspectives de l'économie mondiale – 2022* ; et ONU-Femmes et PNUD, *Government Responses to COVID-19*.

⁴² ONU-Femmes et PNUD, *Government Responses to COVID-19*.

en 2021, avec 970 353 femmes bénéficiaires. En 2021, la Tchéquie a approuvé l'octroi de primes au personnel de santé traitant des patients atteints de la COVID-19. En 2020, 98 % des infirmiers et sages-femmes et 54 % des médecins étaient des femmes dans ce pays. En Suède, de la vingtième à la trente-sixième semaine de grossesse, les femmes peuvent demander des allocations de grossesse si leur emploi les empêche de travailler à la maison et si elles risquent de contracter la COVID-19 sur leur lieu de travail. En Mongolie, le programme de soutien à l'emploi des femmes (2022) vise à favoriser l'emploi des femmes, à faciliter leur retour sur le marché du travail, à aider les femmes qui se trouvent en dehors de la population active à surmonter les difficultés qu'elles ont à trouver un emploi, à prodiguer aux mères de jeunes enfants des soins de longue durée à domicile et à améliorer les compétences numériques et autres des femmes. De même, au Portugal, le programme « Upskill » a pour but de motiver les femmes et de les former pour qu'elles puissent se lancer dans de nouvelles carrières dans les technologies de l'information et de la communication. En 2022, la Türkiye a lancé le projet « Young Women Building Their Future », qui s'adresse aux quelque 3,5 millions de jeunes femmes du pays qui n'ont pas d'emploi, d'éducation ou de formation.

17. Au Salvador, le Fonds pour la relance économique fournit des ressources financières aux micro, petites et moyennes entreprises, y compris les entreprises informelles touchées par la pandémie, soutenant par là même des milliers de pêcheuses, d'artistes, d'artisans, de prestataires de transport, de femmes de marché et de femmes handicapées. De même, en Gambie, un programme cible les femmes travaillant dans la chaîne de valeur de la pêche pour compenser les impacts de la COVID-19. En Arménie, un programme en faveur du développement économique des femmes relatif à l'accélérateur de l'avancement économique des femmes encourage l'esprit d'entreprise des femmes et vient en aide aux nouvelles entreprises dirigées par des femmes dans le cadre du relèvement de la COVID-19. En Malaisie, l'initiative « MyKasih Kapital » a fourni un capital de démarrage aux femmes touchées par la COVID-19 pour les encourager à créer une entreprise, notamment dans le domaine du commerce électronique.

18. Les États Membres ont mis en œuvre des stratégies de réduction de la pauvreté tenant compte de la dimension de genre, par exemple, aux Philippines, des transferts en espèces sont versés aux ménages pauvres pour une durée maximale de sept ans afin d'améliorer les niveaux de santé, de nutrition et d'éducation ; les femmes représentaient plus de 85 % des bénéficiaires dans plus de 4 millions de ménages bénéficiaires en 2021. Les Philippines ont promulgué la « Magna Carta des pauvres » en 2019 pour permettre la réalisation progressive des droits des pauvres à une alimentation adéquate, à un travail décent dans le respect de l'égalité des genres, à une éducation de qualité, à un logement adéquat et au meilleur niveau de santé possible avec des services de santé tenant compte des questions de genre. En ce qui concerne les avancées dans le cadre d'un dispositif de protection sociale tenant compte des questions de genre, en Bosnie-Herzégovine, le plan d'action pour l'égalité des genres (2018-2022) intègre l'égalité des genres dans la vie publique et privée, en faisant de la protection sociale une priorité dans l'intérêt de toutes les citoyennes et de tous les citoyens. Au Mexique, le Programme sectoriel de protection sociale (2020-2024) prévoit le versement de pensions aux personnes âgées et personnes handicapées, en tenant compte des questions de genre, ainsi qu'un soutien aux enfants et aux enfants des mères qui travaillent. Dans le cadre du Fonds conjoint pour les objectifs de développement durable, le Turkménistan a mis en œuvre un projet (2020-2022) visant à améliorer son système de protection sociale avec des services communautaires axés sur les enfants, les personnes handicapées, les personnes âgées, les jeunes à risque et les femmes confrontées à la violence de genre.

19. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) appuie des stratégies de protection sociale tenant compte des questions de genre au Mexique, dans le cadre du programme intitulé « Closing gaps: extending social protection in Mexico » (Comblant les lacunes : étendre la protection sociale au Mexique), axé sur les travailleurs et travailleuses agricoles, et en Égypte, en combinant protection sociale et soutien aux moyens de subsistance des femmes rurales, y compris les pratiques horticoles et agricoles durables, les micro et petites entreprises agroalimentaires et la sensibilisation aux aliments nutritifs et aux régimes sains. Le Programme alimentaire mondial (PAM) a renforcé l'autonomie des femmes autochtones du Guatemala en leur offrant une protection sociale sous la forme d'une assurance contre les risques climatiques et en améliorant leurs compétences en matière de gestion des risques climatiques afin de renforcer leur résilience face au climat. Au Bangladesh, le PAM soutient la numérisation des programmes de protection sociale par transfert d'argent, pour que les paiements soient transférés directement sur les comptes bancaires ou les comptes d'argent mobile des femmes, gages d'inclusion numérique et financière et d'avancement économique des femmes.

20. Dans le cadre du programme « Women Count » (Les femmes comptent), mené par ONU-Femmes, des enquêtes rapides d'évaluation de genre ont été effectuées pour saisir les conséquences genrées de la COVID-19, en se concentrant sur les activités et ressources économiques, les soins et le travail domestique non rémunérés, l'accès aux biens et services, le bien-être émotionnel et physique et les mesures de secours. Les résultats obtenus auprès de près de 100 000 personnes interrogées dans 58 pays ont démontré que les femmes et les hommes vivent différemment les effets de la pandémie. Ces résultats ont permis d'élaborer des politiques et des plans de relèvement essentiels tenant compte des questions de genre afin de reconstruire en mieux. La FAO a également collaboré avec plusieurs organisations pour mener des études sur les impacts genrés de la pandémie sur les ménages ruraux en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud.

21. L'Accélérateur mondial pour l'emploi et la protection sociale à l'appui d'une transition juste a été lancé par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies en 2021 pour créer 400 millions d'emplois décents, notamment dans l'économie verte, l'économie numérique et l'économie du Care, et étendre la couverture de la protection sociale aux 4 milliards de personnes qui en sont pour l'instant exclues.

B. Travail et droits humains des femmes et élimination de la discrimination fondée sur le genre

22. Presque tous les États Membres font état d'avancées dans la réalisation des droits du travail et des droits humains des femmes et dans la lutte contre les discriminations de genre au travail, notamment par la formalisation des activités qui étaient jusqu'ici reléguées dans l'économie informelle. En Argentine, le Plan national pour l'égalité dans la diversité (2021-2023) a pour but de surmonter les inégalités de genre et leurs impacts sur les femmes et les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes, et le Programme national pour l'égalité des genres au travail et dans l'emploi et la production, lancé en 2021, vise à réduire les écarts structurels et la ségrégation qui existent dans le monde du travail selon une perspective intersectionnelle et sous l'angle des droits humains, en mobilisant les secteurs public et privé, les syndicats et l'économie sociale et solidaire. Au Portugal, la stratégie nationale pour l'égalité et la non-discrimination (2018-2030) comporte des plans d'action pour l'égalité des femmes et des hommes, la prévention et répression des violences faites aux femmes, y compris la violence domestique, et la lutte contre la

discrimination fondée sur l'orientation sexuelle, l'identité et l'expression de genre et les caractéristiques sexuelles.

23. En Arménie, la Stratégie relative aux questions de genre (2019-2023) aide femmes et hommes à exercer leurs droits, sur un pied d'égalité. Au Burkina Faso, la Stratégie nationale relative au genre (2020-2024) promeut l'égalité des genres et l'avancement des femmes et des filles par des mesures concrètes à l'échelle centrale, locale et communautaire dans des domaines prioritaires tels que le développement national. De même, la Stratégie relative à l'égalité des genres (2021-2030) de la Tchèque prévoit 434 mesures concrètes que doivent prendre les organes d'administration publique et en rendre compte chaque année. Au Salvador, en vertu du Plan national pour l'égalité (2021-2025), les institutions publiques sont également tenues d'agir à l'échelle nationale, sectorielle et municipale pour promouvoir l'égalité et lutter contre la discrimination à l'égard des femmes. En Türkiye, le Onzième Plan de développement (2019-2023) a pour but de prévenir toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, en veillant à ce que les femmes puissent mener leur vie comme elles l'entendent et jouir des mêmes droits et des mêmes possibilités dans tous les domaines de la vie sociale.

24. En ce qui concerne les mesures spécifiques prises pour améliorer la situation s'agissant des revenus des femmes et de la garantie d'un salaire égal à travail de même valeur, les Maldives ont instauré un salaire minimum pour la première fois en janvier 2022, dans l'objectif d'augmenter les salaires et revenus moyens des travailleuses. Au Mexique, la Politique relative au salaire minimum (2018-2024) a permis de réduire les écarts de revenus entre femmes et hommes, davantage de travailleuses percevant au moins le salaire minimum obligatoire. En 2020, la Suède a créé une commission pour des revenus égaux entre femmes et hommes tout au long de la vie, qui est chargée de promouvoir l'égalité entre femmes et hommes en ce qui concerne les traitements, le lieu de travail et les mesures d'aide publique. Au Salvador, un décret adopté en 2019 garantit l'égalité salariale entre les femmes, les hommes et les personnes en situation de handicap qui assument des activités comparables dans la même entreprise. Depuis 2019, le Portugal publie chaque année un baromètre des différences de rémunération entre femmes et hommes pour faire réfléchir à l'importance du principe « salaire égal à travail de même valeur », en suivre l'application, et encourager son respect. La Coalition internationale pour l'égalité salariale, qui compte 51 membres, dont 23 gouvernements, prend des mesures à l'échelle mondiale, régionale et nationale pour aider les gouvernements et les organisations de travailleurs et d'employeurs à réduire les écarts de salaire entre les femmes et les hommes.

25. Il importe de faire passer les femmes de l'emploi informel à l'emploi formel pour améliorer les termes et conditions d'emploi des travailleuses pauvres, notamment les migrantes et les travailleuses domestiques. En Bosnie-Herzégovine, la Stratégie relative à l'emploi (2018-2021) a pour but de développer l'emploi formel dans le secteur privé et de fournir des emplois décents à toutes les femmes et à tous les hommes, en particulier celles et ceux qui viennent de groupes défavorisés. En Argentine, un programme d'immatriculation promeut la formalisation et l'inclusion des travailleurs et travailleuses domestiques qui sont employés par des particuliers ; depuis son lancement en septembre 2021, plus de 45 000 nouveaux travailleurs et nouvelles travailleuses ont ainsi été immatriculés par l'Administración Federal de Ingresos Públicos. Au Mexique, les travailleurs et travailleuses domestiques sont immatriculés auprès de l'Institut mexicain de sécurité sociale dans le cadre du Programme de travail sectoriel et de protection sociale (2020-2024). En Tunisie, la loi relative aux travailleurs et travailleuses domestiques (2021) régit les relations contractuelles entre travailleurs et travailleuses domestiques et leurs employeurs et consacre le droit à un travail décent et à la protection sociale, et notamment à un

salaires minimum garanti, à un maximum de 48 heures de travail par semaine et à un jour de repos hebdomadaire.

C. L'entrepreneuriat des femmes

26. L'entrepreneuriat reste une priorité pour l'avancement des femmes dans l'économie. La plupart des États déclarants ont développé ou renforcé des plans et stratégies nationaux pour encourager l'esprit d'entreprise des femmes et pour incuber et lancer des entreprises féminines (Argentine, Australie, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, El Salvador, Émirats arabes unis, Gambie, Ghana, Malaisie, Maldives, Maurice, Mexique, Panama, Philippines, République dominicaine, Tunisie et Türkiye). Quelques pays sont en mesure de consacrer des ressources conséquentes à la promotion de l'esprit d'entreprise chez les femmes. L'Australie offre 52,2 millions de dollars australiens de subventions dans le cadre de l'initiative « Boosting Female Founders » jusqu'en 2024-2025, en donnant des montants allant de 25 000 à 480 000 dollars australiens à des start-ups détenues et dirigées par des femmes pour qu'elles développent leurs activités sur les marchés nationaux et mondiaux, tandis que les Émirats arabes unis ont promis 50 millions de dirhams des Émirats arabes unis (AED) au Fonds d'initiative financière pour les entrepreneuses et qu'ils encouragent le secteur privé à favoriser le leadership et la prise de décisions des femmes pour atteindre au moins 30 % de femmes dans les conseils d'administration d'ici à 2025. La Tunisie a investi 42,5 millions de dinars tunisiens en partenariat avec la Banque tunisienne de solidarité pour proposer aux entreprises féminines une ligne de financement à des conditions d'emprunt favorables.

27. De nombreux pays soutiennent la formation, la certification et le financement des entreprises féminines. Aux Maldives, le Ministère du développement économique fournit des kits de démarrage aux entrepreneuses et leur dispense des formations sur des questions financières et en ce qui concerne les technologies de l'information et de la communication. En Türkiye, l'Organisation pour le développement des petites et moyennes entreprises propose une formation en ligne gratuite pour acquérir les connaissances et les compétences nécessaires à la création, au développement et à la gestion d'une entreprise ; depuis 2009, environ 45 % des participants sont des femmes. Le Salvador aide les entrepreneuses de l'industrie textile à acquérir les compétences techniques dont elles ont besoin. Le Conseil national des entrepreneuses de l'île Maurice aide les entrepreneuses et celles qui souhaitent créer leur entreprise dans les secteurs de l'agrobusiness, de l'artisanat, du textile et des services. La République dominicaine certifie les micro, petites et moyennes entreprises détenues et dirigées par des femmes et les inscrit au registre des fournisseurs de l'État ; 250 entreprises sont désormais enregistrées, ce qui facilite leur accès aux marchés publics.

28. Au Portugal, le programme de soutien à l'emploi et à la formation professionnelle cible les jeunes et les chômeurs, en appuyant la création et le développement de nouvelles entreprises ; lorsqu'elles sont dirigées par des membres du sexe sous-représenté dans un secteur donné, le financement est augmenté de 30 %. En Gambie, l'État travaille avec des institutions de microfinancement pour fournir des services et des produits financiers à des groupes de femmes, y compris des services d'épargne avec des coopératives de crédit et un fonds de soutien aux entreprises féminines. Au Ghana, le Centre pour le microfinancement et les petits prêts octroie 50 % des prêts aux entreprises et aux petites exploitations agricoles de femmes. La Malaisie a soutenu plus de 110 000 entrepreneuses rurales de 2016 à 2021, tandis qu'au Mexique, le Fonds de microfinancement pour les femmes rurales a autorisé 200 000 microcrédits entre 2021 et 2022.

29. La CNUCED a lancé l'initiative eTrade for Women en 2019 afin de donner aux entrepreneuses les moyens d'agir dans l'économie numérique grâce à des activités de sensibilisation, de renforcement des capacités, de renforcement des communautés et d'échanges. La CNUCED sélectionne des championnes de l'initiative eTrade for Women dans les régions en développement pour servir de modèles à la prochaine génération d'entrepreneuses et influencer l'élaboration des politiques aux niveaux national et mondial.

D. Les soins et le travail domestique non rémunérés des femmes et des filles et les soins rémunérés

30. La pandémie de COVID-19 a attiré l'attention de la communauté mondiale sur l'économie du Care et sur la charge disproportionnée et de plus en plus lourde que font peser les soins et le travail domestique non rémunérés sur les femmes et les filles au sein des ménages et des communautés, ainsi que les soins rémunérés assumés par les femmes dans les secteurs de la santé et des services. Environ la moitié des États Membres ayant présenté un rapport ont communiqué des informations sur des initiatives liées aux soins. Parmi les gouvernements disposant des ressources nécessaires, l'Australie a l'intention d'investir 10,3 milliards de dollars australiens dans les services de garde d'enfants en 2021-2022, afin d'aider les femmes qui souhaitent travailler et de permettre à 1,3 million d'enfants d'accéder à des services d'éducation et de prise en charge de la petite enfance. Environ 9,9 milliards de dollars australiens ont été alloués dans le cadre des subventions accordées pour la garde d'enfants, montants octroyés sous conditions de ressources et qui sont versés aux prestataires de services de garde d'enfants, un dispositif qui réduit considérablement les frais de garde d'enfants à la charge des ménages, en particulier pour les familles à revenus faibles et moyens. Les Philippines ont lancé en 2022 un projet visant à faire mieux reconnaître et à valoriser le travail des femmes dans l'économie du Care (Building Constituency for the Recognition and Valuing of Women's Work for the Care Economy) afin de développer les capacités et de faire œuvre de sensibilisation à la faveur de discussions en ligne et de campagnes d'information, ainsi qu'un plan d'action et un ensemble de politiques à l'échelle de l'ensemble de l'administration sur la reconnaissance des soins non rémunérés assumés par les femmes, leur redistribution et leur réduction.

31. Le congé de maternité et le congé parental rémunérés sont des mécanismes essentiels pour permettre aux femmes de continuer à participer au monde du travail et pour rendre possible un véritable partage des responsabilités entre les parents en ce qui concerne les soins. En 2022, la Colombie a adopté un projet de loi portant création d'un congé parental partagé et relevant le congé de paternité à deux semaines, avec possibilité de prolongation jusqu'à cinq semaines. Les Philippines ont étendu en 2019 les prestations du congé de maternité à 105 jours à plein salaire et 30 jours supplémentaires sans salaire, couvrant toutes les travailleuses des secteurs public et privé, y compris dans l'économie informelle, quel que soit leur état civil et qu'il s'agisse ou non d'un enfant légitime ; la loi permet de transférer jusqu'à sept jours du congé de maternité de la travailleuse au père de l'enfant, quel que soit leur état civil, ou à un autre aidant en cas de décès, d'absence ou d'incapacité du père de l'enfant.

32. Les pays renforcent leurs capacités de production de données et de statistiques genrées afin de faciliter la détermination de la valeur des soins et du travail domestique non rémunérés dans les comptes nationaux et d'informer les politiques, principalement grâce à des enquêtes sur l'utilisation du temps et la répartition des soins et du travail domestique non rémunérés dans le ménage (Argentine, Colombie, El Salvador, Maldives, Mexique, Philippines, Portugal et Suède).

33. La Commission économique pour l'Europe a publié un rapport intitulé « Public investment in the care economy in the UNECE region: opportunities and challenges for gender equality in the COVID-19 recovery » (Investissements publics dans l'économie du Care dans la région de la CEE-ONU : perspectives et défis pour l'égalité des genres dans le cadre du relèvement de la pandémie), qui rend compte des efforts déployés par les États membres de la Commission économique pour l'Europe pour garantir et développer les investissements dans le Care dans le cadre de l'action menée face à la pandémie et du relèvement, en couvrant les politiques budgétaires et fiscales, les stimulus économiques, les mesures de protection de l'emploi, la protection des revenus des personnes travaillant dans le secteur du Care et l'apport d'un soutien direct aux soins rémunérés.

34. L'Alliance mondiale pour les soins a été lancée par l'Institut national pour les femmes du Mexique et ONU-Femmes au Forum Génération Égalité, en 2021, dans le cadre de la Coalition pour la justice et les droits économiques. Elle compte 68 membres, dont des gouvernements nationaux et des administrations locales, des organisations de la société civile, des fondations philanthropiques, des acteurs du secteur privé, ainsi que des entités des Nations Unies et des organisations multilatérales. L'Alliance s'attaque aux profondes répercussions qu'a la répartition inégale des soins sur l'égalité des genres et les sociétés en prenant des mesures aux fins de la reconnaissance du travail domestique et des soins, de la réduction de la charge qui leur est associée, de la redistribution des tâches, de leur rémunération et de la représentation de ces activités et en obtenant l'engagement que des progrès seront accomplis concernant le secteur du Care d'ici à 2026.

E. Violence de genre et harcèlement sexuel

35. La quasi-totalité des États Membres déclarants s'intéressaient avant tout aux moyens de prévenir et de combattre la violence, aux services à offrir aux personnes rescapées et aux mesures à prendre pour veiller à ce que les espaces publics et privés soient sûrs pour les femmes et les filles. De nouvelles lois ont été promulguées et des plans et programmes novateurs ont été adoptés et financés. En Bosnie-Herzégovine, la loi portant interdiction du harcèlement au travail est entrée en vigueur en 2021. Toujours en 2021, la Côte d'Ivoire a adopté une loi relative aux mesures de protection des victimes de violences domestiques, de viol et de violences sexuelles autres que domestiques. La loi sur le travail adoptée en Mongolie en 2021 interdit toute forme de harcèlement, de violence et de harcèlement sexuel dans l'emploi et les relations de travail, et couvre le travail à temps partiel, le travail à domicile et à distance, et le travail domestique. Aux Philippines, la loi sur les espaces sûrs de 2019 définit et pénalise toutes les formes de harcèlement sexuel fondé sur le genre commises dans les espaces publics, y compris les espaces éducatifs et espaces de travail en ligne, et la loi interdisant la pratique du mariage des enfants de 2021 pénalise la facilitation et la célébration du mariage des enfants et la cohabitation d'adultes avec des enfants, en donnant davantage de moyens aux enfants par l'éducation et les réseaux de soutien et en apportant un soutien économique aux familles et aux communautés.

36. Le Mexique a adopté un programme global pour prévenir, traiter, punir et éradiquer la violence à l'égard des femmes (2021-2024). En 2020, la Tunisie a créé un observatoire de collecte et d'analyse des données pour lutter contre la violence à l'égard des femmes au moyen de politiques et mécanismes efficaces. En Argentine, un « programme d'accompagnement » permet de renforcer l'indépendance économique des femmes et des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexuées en situation de violence de genre. Au total, 152 089 personnes en ont bénéficié depuis son lancement en 2021. L'Australie investit 1,3 milliard de dollars au cours des six prochaines années dans le cadre du Plan national visant à mettre fin

à la violence contre les femmes et les enfants (2022-2032) et jusqu'à 261,4 millions de dollars en 2021-2023 pour renforcer les services de soutien en première ligne.

37. Face à la pandémie de violence qui s'est répandue dans l'ombre depuis la crise de la COVID-19, les pays ont pris des mesures immédiates et à plus long terme. La Colombie promeut des lieux de travail exempts de harcèlement sexuel au moyen d'une plateforme numérique utilisant des algorithmes et l'intelligence artificielle pour identifier, combattre et prévenir le harcèlement sexuel au travail ; en 2020-2021, 22 organisations publiques et privées ont participé à la plateforme. L'application Bright Sky App utilisée en Tchéquie permet aux victimes et aux personnes rescapées d'évaluer leur situation et les risques qu'elles courent, d'obtenir des conseils, de préserver les preuves des violences qu'elles ont subies et de prendre contact avec les organisations compétentes ou la police. En 2021, le Ghana a créé le centre d'assistance Orange et l'application mobile Boame pour répondre aux victimes de violences sexuelles et fondées sur le genre et les orienter vers les institutions appropriées pour qu'elles puissent obtenir réparation. Les Maldives ont ouvert en 2021 une ligne d'assistance pour étendre les services aux victimes de violence de genre et aux personnes rescapées pendant la pandémie. En 2020, Maurice a lancé l'application mobile Lespwar, qui comporte un bouton d'alarme permettant de géolocaliser la situation de violence de genre et d'alerter la police et le Ministère de l'égalité des genres et du bien-être de la famille. Le Panama a également mis en place des lignes d'assistance téléphonique en 2020 pour les victimes de violence et les personnes rescapées. Au Portugal, la campagne baptisée « La sécurité dans l'isolement », diffusée en plusieurs langues, y compris en langue des signes, dans les médias sociaux, à la télévision, à la radio et dans la presse, rappelle aux victimes et aux personnes rescapées de demander de l'aide, donne des informations sur les services de soutien et alerte la communauté pour qu'elle soit vigilante, vienne en aide aux personnes qui rencontrent des problèmes et signale les cas de violence domestique.

38. Plusieurs pays ont débloqué des financements spéciaux pour les refuges pour femmes pendant la pandémie et leur ont apporté un soutien (Arménie, Émirats arabes unis, El Salvador, Malaisie, République dominicaine, Suède et Türkiye). La République dominicaine a considérablement augmenté le financement de son programme de refuges et d'indemnisation économique pour les femmes victimes de violence et les familles d'accueil des enfants laissés orphelins par des féminicides ; en 2021, 1 672 femmes, enfants et adolescentes et adolescents ont bénéficié d'une protection. Au Salvador, les refuges pour les migrantes rentrant au pays qui ont été victimes de violences de genre leur proposent des services essentiels, des soins et des services de réinstallation de la famille, ainsi qu'une aide pour permettre à ces femmes de gagner leur vie. La Suède a consacré des fonds substantiels en 2020-2021 aux organisations à but non lucratif travaillant avec les femmes, les enfants et les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes victimes d'atteintes et de violences domestiques.

39. En 2021, l'Organisation mondiale de la Santé a publié un rapport intitulé « Addressing violence against women in health and multisectoral policies: a global status report », dans lequel elle explique que si 80 % des pays disposent de plans d'action multisectoriels contre la violence à l'égard des femmes, 48 % seulement ont adopté des directives ou des protocoles dans le secteur de la santé pour façonner l'action des systèmes de santé, « Guidelines and tools to strengthen health systems response to violence against women », qui est utilisé par 71 pays ; et, en collaboration avec ONU-Femmes, le dispositif de mise en œuvre RESPECT, pour aider les pays à renforcer la prévention, en s'appuyant sur des données factuelles.

F. Accès universel aux services de santé, y compris en ce qui concerne la santé sexuelle et procréative

40. Les États Membres ont élargi l'accès aux services de santé, y compris de santé sexuelle et procréative, pour favoriser le bien-être mental et physique des femmes et des filles, avant, pendant et après la crise de la COVID-19. En Australie, la stratégie nationale pour la santé des femmes (2020-2030) oriente les investissements en faveur de la santé et du bien-être des femmes et des filles dans les domaines de la santé sexuelle et procréative, de la santé préventive et de la santé mentale. Le cadre stratégique pour le développement des soins de santé en République tchèque jusqu'en 2030 vise à réduire les inégalités de genre dans le domaine des soins de santé, à développer des services sociaux et sanitaires tenant compte des questions de genre, à améliorer les conditions de travail du personnel de santé et à accroître le degré de satisfaction des mères en ce qui concerne les soins pendant la grossesse, l'accouchement et la période post-partum. Le Plan stratégique pour une action globale face aux obstacles liés aux droits humains dans les services de lutte contre le VIH et la tuberculose au Ghana (2020-2024) fait participer les adolescentes et les jeunes femmes dans la prise de décisions concernant l'action menée à l'échelle nationale face au VIH.

41. Les pays ont investi dans la santé et les droits sexuels et procréatifs des femmes et des filles. En 2020, l'Argentine a adopté la loi sur l'interruption volontaire de grossesse, qui autorise l'avortement jusqu'à 14 semaines, et la loi sur les soins de santé complets et les soins pendant la grossesse et la petite enfance (ou plan dit des « 1000 jours ») pour réduire et prévenir la mortalité maternelle et infantile, en particulier chez les femmes pauvres, en fournissant des paiements directs et des aliments, du lait, des vaccins et des médicaments gratuits aux femmes enceintes et aux enfants en bas âge, une aide financière mensuelle pendant la grossesse, puis une aide annuelle pour les enfants jusqu'à l'âge de trois ans. La Suède a réservé un financement important (2019-2022) à la santé des femmes et aux soins maternels et néonataux en étoffant les effectifs en personnel et les compétences. Le Burkina Faso a rendu obligatoire la gratuité des services de planification familiale en 2019 et 2020. La Hongrie a élargi l'accès et la portée du dépistage lié à la santé sexuelle et reproductive. En Côte d'Ivoire, le projet relatif à l'autonomisation des femmes et au dividende démographique dans le Sahel accroît l'accès des femmes et des adolescentes à la santé sexuelle et procréative, notamment à la planification familiale volontaire et à la santé maternelle, améliore la santé et la nutrition des enfants, et lutte contre le mariage des enfants et les pratiques néfastes. En République dominicaine, la politique nationale de santé sexuelle et procréative (2020) procède d'une perspective de genre, intersectionnelle, fondée sur les droits et le parcours de vie. Au Salvador, la Stratégie nationale intersectorielle pour la prévention de la grossesse chez les filles et les adolescentes (2017-2027) est mise en œuvre dans 25 municipalités prioritaires, garantissant les droits des filles et des adolescentes et leur accès à la justice. De même, les Philippines mettent en œuvre un plan d'action global pour prévenir les grossesses chez les adolescentes (2021-2024).

42. Dans le contexte de la COVID-19, les États Membres ont pris des mesures visant à protéger la santé et le bien-être des femmes et des filles dans toute leur diversité. L'Argentine a formulé des recommandations pour garantir l'accès des personnes transgenres et non binaires aux soins de santé. La Bosnie-Herzégovine a formulé des recommandations pour intégrer l'égalité des genres dans la planification, l'adoption et la mise en œuvre des décisions visant à lutter contre la COVID-19. Au Ghana, dans le cadre du programme Agenda 111, 111 établissements de santé doivent être construits ou rénovés afin d'améliorer l'offre de santé au niveau des districts et de tirer des leçons de la COVID-19. Le Libéria a promis d'importants financements pour

améliorer la santé et le bien-être des femmes, des enfants et des adolescentes et des adolescents en renforçant les capacités des prestataires de santé et en améliorant l'accès à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène. Les Philippines ont fourni des services de santé essentiels continus, notamment des soins de santé sexuelle et procréative et des services de protection des femmes et des enfants. Le Turkménistan a également veillé à ce que les cliniques publiques dispensent des services de planification familiale et de soins de santé procréative. Le Portugal a coparrainé la déclaration commune sur la protection de la santé et des droits sexuels et procréatifs et la promotion de la prise en compte des questions de genre dans la crise de la COVID-19, qui a été signée par 59 États Membres.

G. Droit à l'éducation tout au long de la vie

43. Près de la moitié des États Membres déclarants ont fait progresser le droit des femmes et des filles à l'éducation et ont amélioré la prise en compte des questions de genre dans les systèmes éducatifs. En 2021, l'Argentine a lancé les Écoles populaires de formation au genre et à la diversité, animées par des organisations sociales et culturelles dans tout le pays. D'ici à 2026, l'Arménie compte construire ou rénover 300 établissements scolaires et 500 écoles maternelles et atteindre un taux de scolarisation préscolaire d'au moins 85 % parmi les enfants âgés de trois à cinq ans. Au Ghana, le projet Better Life for Girls, qui s'est achevé en 2021, a permis à des adolescentes d'acquérir des connaissances, des compétences et des capacités de décision, notamment en ce qui concerne le mariage des enfants, les grossesses chez les adolescentes et les violences de genre. La Suède, où les femmes sont plus nombreuses que les hommes à obtenir un diplôme de l'enseignement supérieur, mais où seulement 29 % des professeurs sont des femmes, s'est engagée à faire en sorte que d'ici à 2030, la moitié des personnes nommées à de nouveaux postes de professeurs soient des femmes.

44. La Türkiye a permis aux étudiantes et étudiants de poursuivre leurs études à distance pendant les périodes de confinement liées à la COVID-19 et les fermetures d'écoles, grâce au Réseau turc de radio et de télévision et d'information éducative, la plateforme d'éducation numérique gratuite du pays, avec des supports allant de la période préscolaire jusqu'à la préparation aux examens d'entrée à l'université. La Bosnie-Herzégovine a formulé des recommandations clés pour l'éducation continue dans le contexte de la COVID-19, soulignant les risques d'abandon scolaire des filles et des jeunes femmes en raison de la division genrée des responsabilités familiales, en vertu de laquelle les femmes sont censées gérer le foyer et élever les enfants.

45. L'Union internationale des télécommunications et ses partenaires ont organisé 10 Moments de filles dans les technologies de l'information et de la communication en 2021 pour encourager les filles à poursuivre des carrières dans les domaines de la science, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques, et elle a lancé, conjointement avec l'Union africaine et ONU-Femmes, l'initiative African Girls Can Code (Les filles africaines peuvent coder), dans le cadre de laquelle elle a organisé un événement hybride en 2020 avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique à Addis-Abeba, auquel 125 filles ont participé en personne et plus de 2 000 filles à distance.

46. En 2020, l'Agence internationale de l'énergie atomique a lancé le programme de bourses Marie Skłodowska-Curie dans le but d'encourager et d'aider les jeunes femmes à faire carrière dans des domaines liés au nucléaire et de favoriser l'émergence d'une nouvelle génération de leadeuses dans le domaine des sciences et technologies nucléaires.

H. Conclusions et recommandations

47. Les États Membres ont été confrontés à des défis énormes et sans précédent dans l'application de la résolution sur les femmes et le développement depuis le dernier rapport en 2019 : l'intensification et l'imbrication des urgences – sur le plan climatique ou environnemental et en rapport à la pandémie de la COVID-19 – qui ont affecté de manière disproportionnée les femmes et les filles dans tous les secteurs et domaines du développement durable. Pour la première fois en une génération, l'extrême pauvreté a connu un bond, creusant l'écart entre femmes et hommes en ce qui concerne la pauvreté. Les femmes et les filles ont été confrontées à une insécurité encore plus grande sur les plans économique, social et sanitaire, à une spirale de violence au foyer et au travail et à un fardeau bien trop lourd en ce qui concerne les soins à prodiguer et le travail domestique, rémunérés ou non. Les gouvernements sont intervenus et ont pris des mesures novatrices, mais cela n'a pas suffi. Les inégalités croissantes entre pays et en leur sein, l'augmentation des niveaux d'endettement et le rétrécissement de la marge de manœuvre budgétaire dans les pays pauvres et les pays en développement ont empêché l'adoption de mesures d'envergure suffisante pour répondre aux besoins et aux priorités des femmes et des filles et leur permettre de réaliser leurs droits. Une solidarité mondiale et un multilatéralisme renouvelés seront nécessaires pour faire advenir un monde durable, juste et égalitaire entre femmes et hommes.

48. Pour permettre aux femmes et aux filles de participer pleinement et sur un pied d'égalité au développement durable, à l'économie et à la société au milieu des crises climatiques, environnementales, sanitaires et économiques et d'exercer leur leadership, et pour garantir les droits des femmes au travail et sur le lieu de travail et les droits des femmes et des filles à la santé, à l'éducation et à une vie sans violence, conformément à la Déclaration et au Programme d'action de Beijing, au Programme de développement durable pour 2030 et aux conclusions concertées de la Commission de la condition de la femme, les États Membres sont encouragés à envisager de prendre les mesures suivantes :

a) Faire le point sur les enseignements et les recommandations tirés de la pandémie de COVID-19 pour faciliter un relèvement tenant compte des questions de genre et prévenir de futures crises ;

b) Intégrer les considérations d'égalité des genres dans les stratégies et politiques nationales relatives au développement durable, à la lutte contre la pauvreté, au marché du travail et à la protection sociale, ainsi que dans les mesures d'intervention et de relèvement liées à la COVID-19 ;

c) Éliminer la pauvreté des femmes et des filles en investissant dans les emplois, les revenus et les moyens de subsistance des femmes, en les soutenant, et en réduisant la part disproportionnée des soins et du travail domestique non rémunérés assumée par les femmes ;

d) Faire en sorte que les femmes participent sur un pied d'égalité au marché du travail, à la prise de décisions et à l'exercice des responsabilités, en s'attaquant aux obstacles structurels qu'elles rencontrent et en supprimant les lois, normes sociales et pratiques discriminatoires ;

e) Étendre les systèmes de protection sociale tenant compte des questions de genre et relever les planchers appliqués pour atteindre toutes les femmes et les filles dans toute leur diversité, afin de protéger leur bien-être et leurs moyens de subsistance actuels et futurs et d'accroître leur résilience face aux chocs sociaux, économiques et environnementaux ;

f) Assurer l'accès des femmes, en particulier des jeunes femmes, à un travail décent et à l'entrepreneuriat, notamment par la formalisation des emplois et des entreprises de l'économie informelle et par des mesures de relèvement ciblées tenant compte des questions de genre ;

g) Soutenir, y compris par des investissements, l'emploi et les entreprises dans les secteurs touchés par la pandémie de COVID-19, en particulier dans les secteurs dominés par les femmes, en misant sur le développement des compétences, la formation, les dispositifs de certification et le financement ;

h) Permettre aux femmes d'exercer leurs droits du travail et leurs droits humains, éliminer les discriminations de genre au travail et les écarts de rémunération entre femmes et hommes, et promouvoir la participation des femmes dans les secteurs publics et privé, leur prise de décisions et leur exercice des responsabilités ;

i) Ratifier et mettre en œuvre la Convention de l'Organisation internationale du Travail sur les travailleurs domestiques, 2011 (n° 189), la Recommandation sur les travailleurs domestiques, 2011 (n° 201), la Convention sur la violence et le harcèlement, 2019 (n° 190) et la Recommandation sur la violence et le harcèlement, 2019 (n° 206) ;

j) Investir dans l'économie du Care et prendre des mesures pour reconnaître les soins et le travail domestique non rémunérés assumés par les femmes et les filles, réduire la charge qu'elles supportent et redistribuer les tâches au sein des ménages, et entre les ménages et l'État, et récompenser et défendre le travail rémunéré des femmes en développant des services, des emplois et des infrastructures de soins de qualité, en adoptant des politiques de congé de maternité et de congé parental et en offrant des allocations et une protection sociale aux aidantes et aidants et aux travailleuses et travailleurs sociaux ;

k) Adopter et mettre en œuvre des lois, des politiques et des programmes permettant de prévenir et combattre la violence et le harcèlement sexuels et fondés sur le genre dans les espaces publics et privés, y compris sur le lieu de travail, créer des lieux de travail physiques et virtuels sûrs, et mettre en place des mesures de prévention et d'intervention efficaces, des services et des recours essentiels pour les victimes et les personnes rescapées des procédures de plainte et des mesures visant à mettre les auteurs face à leurs responsabilités, conformément à la Convention de 2019 de l'Organisation internationale du Travail sur la violence et le harcèlement (n° 190), et à sa recommandation de 2019 concernant la violence et le harcèlement (n° 206) ;

l) Promouvoir et protéger le droit des femmes et des filles au meilleur état de santé physique et mentale possible, y compris en ce qui concerne leur santé et leurs droits sexuels et procréatifs ;

m) Veiller à ce que les filles terminent leur scolarité, encourager les filles qui ont quitté l'école pendant la pandémie à en retrouver le chemin et aider les filles qui n'étaient déjà plus scolarisées à se remettre à niveau ;

n) Investir dans l'éducation, la formation et le développement des compétences tout au long de la vie, de manière à réduire la ségrégation sectorielle et professionnelle liée au genre et à favoriser une meilleure représentation des femmes dans des emplois et des secteurs non traditionnels, notamment dans les domaines des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques ;

o) Éliminer, dans tous les domaines et à tous les niveaux, les lois, les normes sociales et les pratiques discriminatoires à l'égard des femmes et des

filles, en associant les pouvoirs publics à l'échelle nationale et locale, les responsables communautaires et les hommes et les garçons ;

p) Améliorer la collecte, l'analyse et l'utilisation de statistiques genrées et de données ventilées par sexe, revenu, race, appartenance ethnique, identité de genre et orientation sexuelle, statut migratoire, existence d'un handicap, lieu de résidence et autres caractéristiques concernant le travail décent et l'entrepreneuriat, la protection sociale, les travailleuses et travailleurs de l'économie informelle, la santé sexuelle et procréative, l'éducation et la violence sexuelle et fondée sur le genre.

49. Le système des Nations Unies et les autres organisations internationales sont encouragés à collaborer pour aider les États Membres à appliquer, évaluer et suivre à tous les niveaux les recommandations qui précèdent.
